

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque		Date d'inspection Le 13 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de permis 2003898
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		Numéro de téléphone (506) 739-9062
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 51	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	30 oct. 2026	
Commentaires: Les éducatrices terminent présentement leur 10h de formations. Plusieurs sont inscrites présentement à des formations. Un plan est donc en place afin que les éducatrices terminent d'ici la fin octobre. Un suivi sera fait plus tard après le renouvellement du permis.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	24 sept. 2026	13 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Inspection de suivi effectuée le 13 octobre 2026. Le ratio éducatrice-enfants est respecté au moment de la visite. Lors de mon observation, les enfants participent à diverses activités, notamment des bricolages, des jeux libres ainsi que des jeux de construction avec des blocs. Une discussion a eu lieu avec chacune des éducatrices devant compléter les 10 heures de formation obligatoires. Celles-ci sont actuellement inscrites à des formations et sont en voie de compléter les heures requises. Un suivi pourra être effectué plus tard afin de vérifier si les heures ont été complétées. Suite à la visite, le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 octobre 2026

Date

original signé par
Carol Levesque

Le 13 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"